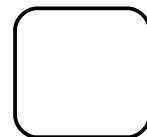


FICHE D'INSCRIPTION ET DE RENSEIGNEMENTS
SERVICES PERISCOLAIRES
RESTAURATION SCOLAIRE / GARDERIES / ETUDES / NAP



Année : 2019-2020

Maternelle Lucie Aubrac

Maternelle Jean Alix

Maternelle René Cassin

Élémentaire Pierre Brossolette

Élémentaire Jean Alix

Élémentaire René Cassin

ENFANT

NOM :Prénom :

Né(e) le : à :

Classe (2018-2019) :

RESPONSABLES LEGAUX

N° allocataire CAF :

M.S.A :

Responsable légal 1

Nom : Prénom :

Adresse : Commune:

Tel domicile:Tel portable :

Tel travail : Adresse Mail :

Situation familiale : Marié célibataire Veuf Divorcé Union libre Pacsé

Responsable légal 2

Nom : Prénom :

Adresse : Commune:

Tel domicile: Tel portable :

Tel travail : Adresse Mail :

Situation familiale : Marié célibataire Veuf Divorcé Union libre Pacsé

En cas de divorce / séparation / litiges familiaux : quel parent a la garde de l'enfant ?

Père Mère Garde alternée (préciser les semaines):

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

QF :

TRANCHE :

DOC FOURNIS :

ASSURANCE

Je certifie avoir souscrit les contrats d'assurances nécessaires pour garantir les dommages subis (individuelle accident corporel) ou causés (responsabilité civile) par mon enfant sur les temps périscolaires. Les attestations correspondantes seront impérativement transmises au service Éducation au plus tard le 30 septembre de l'année en cours : oui non

Nom de l'assurance : N° d'assuré :

INFORMATIONS MÉDICALES

Médecin traitant : Tel :

L'enfant fait-il l'objet d'un projet d'accueil individualisé (PAI) oui non

(si oui, préciser et fournir impérativement attestation/certificat :)

Autres renseignements sanitaires à signaler :

EN CAS D'URGENCE

Les responsables légaux autorisent la collectivité à prendre toute mesure qui s'impose.

Personne à prévenir (*autre que les parents* : nom, qualité, tél.) :

.....

AUTORISATION DE SORTIE

L'enfant est autorisé à quitter seul l'école (élèves du CE2 au CM2 uniquement):

- | | | |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> jamais | <input type="checkbox"/> à 11h45 (11h30 le mercredi) | <input type="checkbox"/> à 15 h (avant les NAP) |
| <input type="checkbox"/> à 16 h (jours sans NAP) | <input type="checkbox"/> à 16h30 (après les NAP) | <input type="checkbox"/> à 17h30 (après l'étude) |

Personnes autorisées à récupérer l'enfant (nom, qualité, tél.)

.....

.....

TRANSPORT SCOLAIRE

Lors de l'inscription en Mairie, veuillez vous munir **impérativement** de votre carte Mod'Pass ou d'une photo

Jour de la semaine où l'enfant prendra le bus :

| Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| Matin <input type="checkbox"/> | Matin <input type="checkbox"/> | Matin <input type="checkbox"/> | Matin <input type="checkbox"/> | Matin <input type="checkbox"/> |
| Soir <input type="checkbox"/> | Soir <input type="checkbox"/> | Midi <input type="checkbox"/> | Soir <input type="checkbox"/> | Soir <input type="checkbox"/> |

Par mesure de sécurité, l'utilisation du service doit être conforme à l'inscription. Toute modification doit être signalée.

Nom de l'arrêt de bus :

- Mon enfant est autorisé à rentrer seul de l'arrêt de bus (CE2, CM1, CM2 uniquement).
- Mon enfant n'est pas autorisé à rentrer seul à la maison depuis l'arrêt de bus.

Se munir d'une pièce d'identité pour récupérer l'enfant à l'arrêt de bus.


GARDERIES / ÉTUDES SURVEILLÉES*

*études pour les élèves de classes élémentaires seulement.

| | |
|--------------------------|--|
| Garderie du matin | <input type="checkbox"/> L <input type="checkbox"/> Ma <input type="checkbox"/> Me <input type="checkbox"/> J <input type="checkbox"/> V <input type="checkbox"/> Except/occ |
| 7h00-8h20 | |

L'inscription à la garderie du mercredi midi ne vaut pas inscription à l'ALSH. Pour cela, contacter la directrice de l'ALSH par mail centredeloisirs@pontduchateau.fr ou par tél 06 33 35 29 33.

| | |
|---|---|
| Garderie gratuite du mercredi midi | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Except/occ |
| 11h30-12h30 | |

 **Nouveau** : À la fin de la classe (16h) ou des NAP (16h30), après une récréation commune, les enfants pourront aller soit en études, soit en garderie. Ceux qui iront en études pour faire leurs devoirs devront y rester jusqu'à la fin du service, c'est-à-dire 17h30. Par conséquent, les familles qui souhaitent récupérer leur enfant avant 17h30 l'inscriront en garderie.

Récréation commune de 16h à 16h30 (jours sans NAP) ou de 16h30 à 16h45 (jours avec NAP)

| |
|--|
| Garderie gratuite du soir |
| 16h30–17h30 (jours sans NAP) 16h45-17h30 (jours avec NAP) |
| <input type="checkbox"/> L <input type="checkbox"/> Ma <input type="checkbox"/> J <input type="checkbox"/> V <input type="checkbox"/> Except/occ |

| |
|--|
| Études surveillées |
| 16h30-17h30 (jours sans NAP) 16h45-17h30 (jours avec NAP) |
| <input type="checkbox"/> L <input type="checkbox"/> Ma <input type="checkbox"/> J <input type="checkbox"/> V |

| | |
|-------------------------|--|
| Garderie du soir | <input type="checkbox"/> L <input type="checkbox"/> Ma <input type="checkbox"/> J <input type="checkbox"/> V <input type="checkbox"/> Except/occ |
| 17h30-18h30 | |

RESTAURATION SCOLAIRE

Jours de présence régulière :

- | | |
|--------------------------------|-----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> LUNDI | <input type="checkbox"/> JEUDI |
| <input type="checkbox"/> MARDI | <input type="checkbox"/> VENDREDI |

Ou présence IRREGULIERE EXCEPTIONNELLE

Régime alimentaire: sans porc sans viande sans sel autre
(préciser).....

Allergie alimentaire ou intolérance alimentaire donnant lieu à un PAI : oui non
(préciser).....

Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)

| | |
|---|---|
| <p>Groupe scolaire Le Parc</p> <p><input type="checkbox"/> École maternelle Lucie Aubrac</p> <p><input type="checkbox"/> École élémentaire Pierre Brossolette</p> | <p><input type="checkbox"/> Les mardis et vendredis de 15h à 16h30</p> <p><input type="checkbox"/> Les mardis uniquement de 15h à 16h30</p> <p><input type="checkbox"/> Les vendredis uniquement de 15h à 16h30</p> |
|---|---|

| | |
|--|--|
| <p>Groupes scolaires</p> <p><input type="checkbox"/> École maternelle Jean Alix</p> <p><input type="checkbox"/> École élémentaire Jean Alix</p> <p><input type="checkbox"/> École maternelle René Cassin</p> <p><input type="checkbox"/> École élémentaire René Cassin</p> | <p><input type="checkbox"/> Les lundi et jeudis de 15h à 16h30</p> <p><input type="checkbox"/> Les lundis uniquement de 15h à 16h30</p> <p><input type="checkbox"/> Les jeudis uniquement de 15h à 16h30</p> |
|--|--|

Les NAP se déroulent au sein des locaux scolaires ou dans d'autres lieux si l'activité le nécessite. L'inscription aux NAP vaut autorisation d'effectuer ces déplacements.

DROIT A L'IMAGE

- J'autorise Je n'autorise pas
- la prise de photos / vidéos de mon enfant pendant les temps et activités périscolaires ;
 - leur diffusion à des fins de promotion (bulletin municipal, site Internet de la mairie, presse locale), étant précisé qu'elles ne seront jamais utilisées dans un contexte qui serait préjudiciable à l'enfant.

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Nous soussignés, et
responsables légaux de l'enfant

- déclarons exacts les renseignements portés sur cette fiche
- nous engageons à signaler tout changement de situation en mairie ;
- avons pris note que l'inscription de notre enfant est fixe et régulière ;
- certifions avoir pris connaissance du règlement intérieur des services périscolaires (disponible en mairie et sur le site Internet de la ville : www.pontduchateau.fr, rubrique Enfance Jeunesse) et l'acceptons sans réserve.

A Pont-du-Château, le

Signatures :

Père

Mère

Autre responsable légal

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés et le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données) s'appliquent aux données recueillies dans le cadre de ce formulaire et garantissent un [droit d'accès](#) et [de rectification](#), un droit à la limitation du traitement et un droit de réclamation des informations vous concernant auprès de la CNIL et du Délégué à la Protection des Données : cnil@clermontmetropole.eu

Pour plus de précisions, se reporter au Document « Information CNIL – Affaires Scolaires, périscolaires, extrascolaires et Petite Enfance » joint au dossier de préinscription ou d'inscription et disponible sur le site internet de la mairie : www.pontduchateau.fr